



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 6 juillet 2017 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-07-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-07-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 11.1.1.5. « Municipalité de Saint-Polycarpe - Règlements numéro 110-2012-01, 111-2012-02, 112-2012-02, 113-2012-06 et 114-2012-02 » et 11.1.1.6. « Ville de L'Île-Perrot - Règlement numéro 666-1 ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2017 : ADOPTION**

CA 17-07-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 8 juin 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 17-07-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 17-07-06 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-07-06, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.2.1 FÊTE DU MAÏS À LA POINTE-DU-MOULIN : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin dans le cadre de la réalisation d'un tout nouveau projet la *Fête du maïs de la Pointe-du-Moulin*;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin fait partie des équipements régionaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la grille d'analyse de la Politique d'attribution des fonds de la MRC;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds au poste budgétaire 02 110 00 970;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'accorder une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin dans le cadre de la réalisation de son nouveau projet la *Fête du maïs de la Pointe-du-Moulin*.

Proposition adoptée.

5.1.2.2 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES : INVITATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 TRICENTRIS - DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi sur la demande de pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier Tricentris.



5.2.2 MONT RIGAUD - DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE : SUIVI

Madame France D'Amour, greffière, fait un suivi sur la demande introductive d'instance de pourvoi en contrôle judiciaire dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire numéro 229 - Mont Rigaud.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 DÉPART À LA RETRAITE D'UNE GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT le départ à la retraite le jeudi 31 mai 2018 de madame France Dufresne, employée occupant le poste de greffière-audicière à la cour municipale régionale, après 22 années de services au sein de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 120 00 141 à 100 % pour l'année 2018;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser la MRC à procéder au recrutement d'un(e) greffier(ière)-audicière(ière) pour une durée indéterminée, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 4 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT - PROLONGATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le stage de madame Ndèye Thiaba Sène, d'une durée de 15 semaines, qui se termine le 11 août 2017;

CONSIDÉRANT les Plans de gestion des matières résiduelles auxquels la MRC est assujettie et aux différentes mesures à mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT l'objectif d'améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables du secteur résidentiel et du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et d'intégrer les ICI assimilables à la collecte des matières recyclables de la MRC;

CONSIDÉRANT les besoins en environnement;

CONSIDÉRANT QU'à l'acceptation du projet de prolonger la stagiaire en environnement, une subvention du Programme de performance du Centre de tri - Tricentris sera accordée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

de prolonger de dix-huit (18) semaines le stage à durée déterminée de madame Ndèye Thiaba Sène pour la période du 21 août au 22 décembre 2017, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le



directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à signer le contrat de travail;

de déposer toutes les pièces justificatives au Programme de performance du Centre de tri - Tricentris en vue du remboursement des coûts reliés à cette prolongation.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ CIVILE

8.1.1 INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017

8.1.1.1 COMITÉ DE COORDINATION - PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LES INONDATIONS 2017 : DEMANDE CONCERNANT LES PERTES DE TERRAINS ET DE RIVES PAR L'ÉROSION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un résumé des sujets de discussion de la rencontre du comité de coordination du 5 juillet 2017, dont la distribution des fonds d'aide régionale amassée et de l'érosion des terrains et des rives.

CONSIDÉRANT QUE les crues printanières d'avril et de mai 2017 de la rivière des Outaouais ont causé des inondations majeures sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les pluies extraordinaires survenues au printemps 2017 dans Vaudreuil-Soulanges couplé à la crue printanière d'avril et de mai sur la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT le projet de décret pour déclarer une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017;

CONSIDÉRANT les pertes de terrains causées par le niveau inhabituellement haut de l'eau des résidences riveraines des municipalités longeant la rivière des Outaouais de Vaudreuil-Soulanges, soit Pointe-Fortune, Rigaud, Hudson, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadieux, Terrasse-Vaudreuil, Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes extraordinaires de terrains sont causées par un niveau exceptionnellement élevé de l'eau, sur plusieurs jours, au déferlement des vagues, couplé à des vents et des débits extrêmes;

CONSIDÉRANT QUE ces pertes de terrains par l'érosion amènent des pertes fiscales et que la réparation des rives entraîne des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le projet de décret ne porte pas sur l'érosion des terrains et des rives;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient le régime hydrique des rivières, que les crues subites accentuent les impacts d'érosion et que des mesures de protection des rives doivent être installées rapidement pour protéger les terrains avant une prochaine crue;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux d'aménager des rives homogènes, durables et environnementales avec une vision collective, et ce, pour augmenter la résilience aux événements climatiques;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de coordination régionale du rétablissement aux inondations de la MRC tenu le 5 juillet 2017;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu



de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reconnaître que l'érosion est un impact important de l'inondation et de tenir compte des pertes fiscales reliées à la perte de terrains et des coûts pour se prémunir d'une situation qui va se reproduire dans le projet de décret;

de demander au ministère de la Sécurité publique de prévoir un programme bonifié d'aide financière pour réparer les dommages causés par l'érosion, tout en respectant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

que copie de la résolution **soit envoyée** à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois et à la whip adjointe du gouvernement et députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols pour suivi et aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

8.1.1.2 DÉCRET : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA CMR - BIA : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme *Charlebois Séguin, Avocats-conseils* pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale se termine le 30 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme *Charlebois Séguin, Avocats-conseils* à meilleur tarif pour les services de M^e Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M^e Alain Séguin à titre de procureur suppléant;

CONSIDÉRANT l'expérience de M^e Charlebois d'agir en poursuites réglementaires et pénales;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 412;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de renouveler le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme *Charlebois Séguin Avocats-conseils* pour les services de M^e Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M^e Alain Séguin à titre de procureur suppléant pour une période d'une (1) année et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



10.1.1 CORRESPONDANCE POUR LE DÉPÔT DES RÈGLEMENTS LOCAUX SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES INSTALLATIONS DES SOCIÉTÉS GAZIÈRES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

10.2 ÉCOCENTRES

10.2.1 ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION - COLLECTE DE BICYCLETTES ET ENTENTE AVEC LE ZÈBRE ROUGE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Vaudreuil-Dorion reçoit un grand nombre de bicyclettes ayant un bon potentiel d'être réutilisées;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance « Zèbre Rouge », ayant pour mission d'offrir des emplois aux personnes de la région de Vaudreuil-Soulanges souffrant de limitations intellectuelles, physiques et mentales par la réparation de bicyclettes usagées, a démontré un intérêt à venir chercher les bicyclettes sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et la politique québécoise de gestion des matières résiduelles du ministère favorisent le réemploi avant le recyclage, selon le principe des 3RV-E;

CONSIDÉRANT QUE la collecte de bicyclettes à l'écocentre n'engendrera aucun coût supplémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**

APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à permettre la collecte de bicyclettes à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion;

de signer une entente avec l'organisme « Zèbre Rouge » pour la collecte, la réparation et la réutilisation des bicyclettes recueillies à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENTS NUMÉRO URB 300.9 ET URB 300.11

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.9 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB-300 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-009;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.11 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB-300 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-507 pour permettre les classes d'usages Habitation maison mobile (H-5), Communautaire, parc, terrain de jeux et espace naturel (P-1), Infrastructures et équipements (P-3);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro URB 300.09 et URB 300.11 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;



POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro URB 300.9 et URB 300.11 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENTS NUMÉRO 688-2017, 689-2017, 690-2017, 691-2017 ET 692-2017

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 688-2017 a pour objet de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 525 afin d'être en concordance avec le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance au PMAD);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 689-2017 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 526 afin d'être en concordance avec le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance au PMAD);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 690-2017 a pour objet la modification du Règlement des plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 571 afin d'être en concordance avec le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance au PMAD)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 691-2017 a pour objet de modifier de nouveau le Plan d'urbanisme de la ville d'Hudson - Agrandissement du noyau commercial central (C1);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 692-2017 a pour objet de modifier de nouveau le Règlement numéro 526 concernant le zonage - Agrandissement de la zone C-27;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 688-2017, 689-2017, 690-2017, 691-2017 et 692-2017 de la ville d'Hudson indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 688-2017, 689-2017, 690-2017, 691-2017 et 692-2017 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

11.1.1.3 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1012

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1012 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 771 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte dans la zone H*-212;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1012 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1012 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1270-49, 1270-55, 1273-09, 1275-256 ET 1734

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-49 a pour objet de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood- De Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-55 a pour objet de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare en ce qui a trait au ratio de stationnement par logement et aux affectations détaillées du sol;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1273-09 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier l'article 2.7 concernant la largeur de l'emprise des voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-256 a pour objet de modifier le règlement du Règlement de zonage numéro 1275 relativement aux normes de stationnement, ainsi que les grilles des usages et normes des zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1734 a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues Claude-Léveillé et Jacques-Hétu du projet « Place 20-30-40 » - phase 16, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1270-49, 1270-55, 1273-09, 1275-256 et 1734 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1270-49, 1270-55, 1273-09, 1275-256 et 1734 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.1.5 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 110-2012-01, 111-2012-02, 112-2012-02, 113-2012-06 ET 114-2012-02

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 110-2012-01 a pour objet de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de modifier la cartographie et les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 111-2012-02 a pour objet de modifier le Règlement des permis et certificats numéro 111-2012 afin de modifier les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 112-2012-02 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 112-2012 afin de modifier les dispositions concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;



CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-06 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier la cartographie et le cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 114-2012-02 a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 114-2012 afin de modifier les libellés concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 110-2012-01, 111-2012-02, 112-2012-02, 113-2012-06 et 114-2012-02 de la municipalité de Saint-Polycarpe indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 110-2012-01, 111-2012-02, 112-2012-02, 113-2012-06 et 114-2012-02 de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

11.1.1.6 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 666-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-1 a pour objet de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage numéro 666;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 666-1 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 666-1 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.2 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RÉSOLUTION 14301-06-17 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.3 MAISON DU PATRIMOINE

11.3.1 SUPPORT DE MISE EN SERVICE ET DE MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES DE L'INVENTAIRE : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la mise en place de la Maison du patrimoine et de la diffusion de l'inventaire du patrimoine bâti aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire du patrimoine bâti constitue une couche géomatique qui est évolutive et doit faire l'objet d'une mise à jour constante provenant des informations des différents intervenants du milieu;



CONSIDÉRANT QUE deux étapes, une de soutien ainsi qu'une d'évaluation, du processus de la mise à jour et de bonification des paramètres de la base de données de l'inventaire sont nécessaires à sa diffusion;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Bernier, chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, ESG-UQAM, possède l'expertise pour le soutien et l'évaluation du processus de la diffusion et la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par madame Lyne Bernier en date du 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu dans l'Entente de développement culturel 2014-2016 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds réservé « Subvention MCCQ »;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'octroyer un mandat pour un support de mise en service et de mise à jour de la base de données de l'inventaire à madame Lyne Bernier pour la somme de 17 500 \$ incluant les taxes;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou directeur général adjoint à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

11.3.2 PROJET PILOTE - PROTOTYPE DE PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA) : OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Coteaux a effectué la demande de bonification de leur Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) et a mis à la disposition de la Maison du patrimoine des ressources professionnelles et matérielles nécessaires à ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un projet pilote d'un prototype « modèle » de PIIA servira de référence aux 23 municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet de prototype de PIIA nécessite des analyses architecturales approfondies, des études sur l'histoire des lieux et l'appropriation du patrimoine par les occupants;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Lapointe, stagiaire associé à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, ESG-UQAM, possède l'expertise pour la recherche architecturale et historique ainsi qu'à l'interprétation et la présentation commentée des lieux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu dans l'Entente de développement culturel 2014-2016 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds réservé « Subvention MCCQ »;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-07-06-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'octroyer un mandat à monsieur Marc-André Lapointe, stagiaire associé à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, ESG-UQAM, pour le projet pilote d'un prototype de Plan d'intégration et d'implantation architecturale pour la somme de 10 000 \$ incluant les taxes;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents nécessaires.



Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PROGRAMME PARTENARIATS MUNICIPAUX POUR L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (PMI-DEL) AU BURKINA FASO : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un suivi suite à la visite des partenaires du Burkina Faso du programme de partenariats municipaux pour l'innovation en développement économique local (PMI-DEL) les 21 et 22 juin 2017 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il informe qu'une autre délégation viendra au Québec en septembre 2017 pour poursuivre les échanges commerciaux et de développement économique régional.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et informe que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a développé plusieurs outils, dont un webinaire donné le 28 juin dernier, pour permettre à ses membres de mieux comprendre les impacts de l'adoption du projet de loi 122.

14.2 CLIMATE CHANCE CONFERENCE : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le prochain sommet « Climate Chance » se tiendra du 11 au 13 septembre 2017 à Agadir au Maroc.

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au premier sommet « Climate Chance » ayant eu lieu en septembre 2016 à Nantes;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre l'implication de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au fonds structurant du Fonds de développement des territoires (FDT);

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-07-06-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Michel Bourdeau
APPUYÉ PAR : monsieur Marc Roy et résolu**

d'autoriser la participation de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au prochain sommet « Climate Chance » qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2017 à Agadir au Maroc.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS


Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE


CA 17-07-06-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 20.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier